

# PLEUBIAN INFOS

Bulletin Municipal d'Information

N°11



MEILLEURS VŒUX

BLOAVEZ MAD

POUR L'ANNÉE 1999

## SOMMAIRE

Page 3	:	Le mot du Maire
Pages 4,5 et 6	:	Urbanisme
Page 6	:	Permis de construire
Page 7	:	Finances
Pages 8 et 9	:	Bâtiments
Page 10	:	Emploi jeune - Informatique au Launay
Page 11	:	Foyer logement
Pages 12 et 13	:	Voirie communale
Pages 14 à 18	:	Conservatoire du littoral - Sillon de Talbert
Page 19	:	L'héritage... la descendance maritime
Page 20	:	Vos poubelles vous parlent
Pages 21 et 22	:	Flash infos
Page 23	:	Les artisans bougent
Page 24	:	Coco de Paimpol et Yoann Peron
Pages 25 et 26	:	Démographie
Page 27	:	Médecins de garde et permanences
Page 28	:	Centre de secours

## CALENDRIER DES FÊTES

6 Février	Repas des chasseurs
14 Février	Repas des Cols Bleus
20 Février	Fest-Noz - Salle des fêtes
27 Février	Soirée carnaval - Salle des fêtes
6 Mars	Potée des employés communaux
7 Mars	Loto de l'école Saint-Georges - Salle des fêtes
du 8 au 17 Mars	Exposition sur le Moyen-âge - Salle des fêtes
13 Mars	Repas de la Marine Marchande
21 Mars	Repas du 37 <sup>ème</sup> anniversaire de la FNACA
24 et 25 Mars	Fête de la Saint-Georges
3 Avril	Loto - Salle omnisports
11 Avril	Congrès départemental des donneurs de sang
17 et 18 Avril	Brocante - Salle des fêtes
2 Mai	Opération croissant "La Récré"
8 Mai	Tournoi vétérans
8 Mai	Opération "Tartes aux pommes" - École Saint-Georges
12 Mai	Repas de l'A.S.P.
23 et 24 Mai	Exposition "Atelier de la Presqu'île" - Chardon Bleu
30 Mai	Opération Roses "Aidons notre école"
6 Juin	Portes ouvertes au foyer logement
18 Juin	Fête de la musique
19 Juin	Spectacle Mardanse - Salle des fêtes
20 Juin	Kermesse de l'école Saint-Georges
26 Juin	Fête de la Saint-Jean
27 Juin	Kermesse de l'Amicale Laïque au Sillon

## LE MOT DU MAIRE



### *Mi-Mandat*

*Nous avons entamé, il y a de cela quelques mois, la deuxième moitié du mandat que vous nous avez confié en 1995.*

*Durant ces trois premières années, nous nous sommes appliqués à développer une gestion rigoureuse (renégociation des emprunts, contrat fournisseurs, économie d'échelles, etc.) et appréhender au mieux les capacités de notre commune à construire son avenir.*

*Les projets 98 ont été ainsi dans ce sens menés à terme.*

*A destination des jeunes : Déplacement et extension de la bibliothèque, création d'une salle multimédias, salle de danse, un deuxième terrain de football et divers aménagements : aires de jeux, plate forme de bains, etc.*

*La vie économique et touristique : Mise en valeur d'un Syndicat d'Initiative spacieux, maintien et créations - d'emplois publics et privés, création d'une zone d'activités à Pen Lan.*

*Amélioration de nos infrastructures : entretien de la voirie, aménagement de la route de Pleumeur-Gautier, achat de matériel divers tel que tracto-pelle afin d'assurer un service public de qualité, création de locaux adaptés et de qualité à destination du monde associatif au Launay.*

*En ce qui concerne l'avenir, les grandes lignes des 30 prochains mois sont maintenant arrêtées.*

*En premier lieu il nous faut développer l'offre de logements locatifs afin de garder et fixer une population sur Pleubian : l'achat de la maison Kerleau et d'un terrain de 10 000 m<sup>2</sup> ainsi qu'une probable acquisition foncière sur l'armor devrait avec l'aide de l'Office H.L.M. nous permettre de concrétiser ce projet.*

*Améliorer nos infrastructures afin de rendre notre cadre de vie agréable et dynamiser ainsi notre commerce local : étude de l'aménagement du Bourg (dossier lourd et long à mettre en place) de Pleubian et l'Armor puis ensuite la mise en valeur de nos quartiers tels que Saint-Antoine et Laneros.*

*Seront aussi réalisés les travaux d'extension du foyer, la consolidation du manoir du Launay et de la zone de Pen Lan et d'autres projets à développer dans les domaines sociaux (soutien scolaire, etc.) et économiques, ceci sans augmentation de la pression fiscale communale.*

*Quelques inquiétudes cependant concernant la protection du Sillon de Falbert, la gestion de la zone de préemption du Conservatoire du Littoral et des demandes de concessions sur le Domaine Public Maritime.*

*Il est vrai que nous possédons sur Pleubian un environnement d'une grande richesse par notre littoral et pays intérieur, nous respectons tous ces espaces et souhaitons conserver leur qualité et spécificité et si nous sommes bien entendus favorable au maintien de ces équilibres biologiques, à leur protection paysagère et géologique, nous sommes aussi et surtout très attachés à nos terres, nos maisons, nos grèves, nos libertés.*

*Divers articles de ce bulletin vous sensibiliseront probablement à ce problème.*

*Bonne lecture,*

*Je vous souhaite à tous une bonne année 1999.*

*Loïc Mahé,  
Maire.*

## URBANISME

Dans le bulletin n° 10, nous avons attiré votre attention sur le respect de la réglementation en matière d'urbanisme. Il serait de bon aloi de commenter également le plan d'occupation des sols (P.O.S.) dont le règlement s'applique à l'ensemble de territoire communal.

Notre propos n'est pas d'énumérer les articles (nombreux) du Code de l'urbanisme mais d'en dégager les grandes priorités.

Il faut savoir que le P.O.S. est divisé en zones urbaines et zones naturelles qui sont matérialisées sur les documents graphiques par les signes U et N et délimitées par des lignes tiretées.

**U A** Zone urbaine agglomérée centrale.

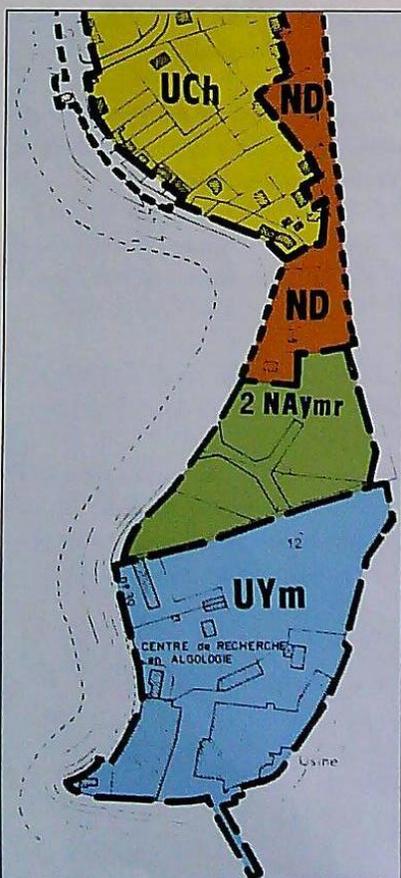
Le caractère dominant de cette zone correspond aux centres urbains traditionnels où les bâtiments sont édifiés, en règle générale, en ordre continu et à l'alignement.

**U B** Zone urbaine bordant la zone agglomérée centrale.

Il s'agit d'une zone destinée aux habitations groupées ou d'importants groupements de constructions anciennes dont le caractère et l'aspect doivent être sauvegardés.

Elle peut recevoir, sous réserve qu'ils s'harmonisent avec le contexte bâti existant, des immeubles collectifs ou des habitations individuelles ainsi que les activités et services qui leur sont annexés.

Elle comprend aussi un secteur **U B a** soumis aux mêmes règles que l'ensemble de la zone, sauf en ce qui concerne les possibilités maximales d'occupation du sol.



**U C** Zone urbaine de construction individuelle.

Le caractère dominant de cette zone est l'habitat individuel, groupé ou isolé, moyennement dense, les constructions y sont en grande partie implantées en ordre discontinu.

Elle comprend en outre des secteurs **U Ch** soumis aux mêmes règles que l'ensemble de la zone sauf en ce qui concerne la hauteur maximale des constructions (la hauteur au faitage ne peut excéder 9 mètres en UC et 7,50 en UCh).

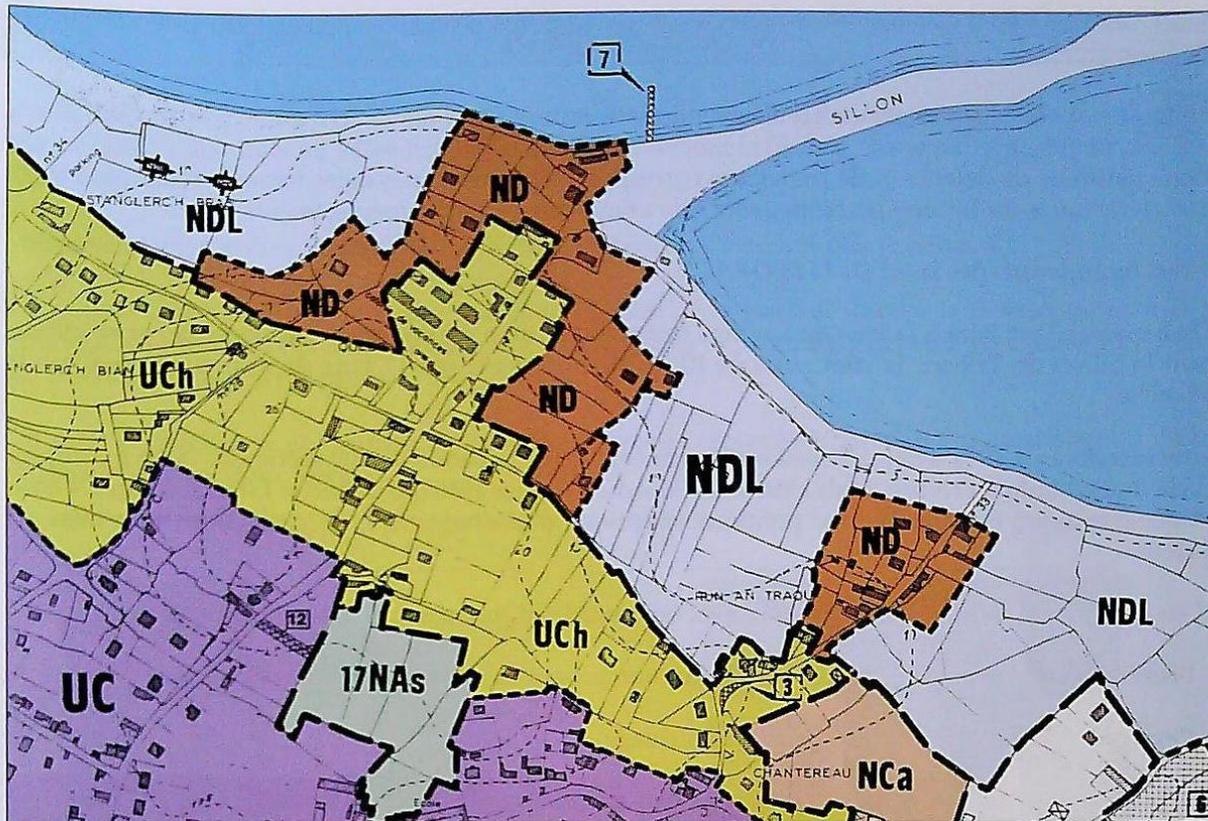
**U D** Zone urbaine diffuse.

Cette zone, difficilement raccordable à un réseau d'assainissement public, correspond, en général, à un habitat de faible densité où peut être admise une urbanisation légère dans le respect du contexte bâti existant.

Elle comprend aussi des secteurs **U Dh** qui se différencient par la hauteur maximale des constructions (9 mètres en UD et 7,50 mètres en UDh).

**U Ym** Zone urbaine industrielle ou artisanale et commerciale liée à l'exploitation de la mer.

Elle peut aussi recevoir des dépôts ou installations publics ou privés dont l'implantation à l'intérieur des quartiers d'habitations n'est pas souhaitable.



La stricte application de ces dispositions doit se traduire sur le terrain par une création architecturale harmonieuse, la qualité des constructions, leur insertion dans le milieu environnant, le respect des paysages urbains ou naturels, la conservation du patrimoine.

Le respect de ce patrimoine d'intérêt Public relève de la *compétence* du concepteur, de la *volonté* du maître d'ouvrage, de la *responsabilité* de l'autorité habilitée à délivrer le permis de construire et autres autorisations d'utilisation du sol.

Les zones N sont la « réserve » des zones U et comprennent :

**NA** Il s'agit de zones naturelles, équipées ou non, destinées ultérieurement à l'urbanisation.

20 secteurs **NAs** à vocation d'habitat et de services

1 « **NAYs** à vocation industrielle, artisanale et commerciale

2 « **NAYms** réservés aux activités liées à la mer

1 « **Naz** à vocation d'activité commerciale.

**NC** Zone de richesses naturelles à protéger en raison notamment de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol où ne sont admises que les constructions nécessaires et directement liées aux besoins des exploitants agricoles et implantées (dans la mesure du possible) à proximité du siège de l'exploitation (habitations – hangars – serres – etc...)

**ND** Zones naturelles à protéger en raison, d'une part de l'existence de risques de nuisances, d'autre part, de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt du point de vue esthétique et écologique.

Elles comprennent 3 secteurs NDC réservés à l'implantation d'équipements de loisirs, de camping et de caravanning.

**(NDL)** Secteur des espaces remarquables littoraux.

Zone naturelle de défense et de protection correspond aux sites et paysages naturels remarquables et caractéristiques du Littoral où ne peuvent être admis que certains aménagements légers....

Nous terminerons par la « **LOI LITTORAL** ».

De l'anse de Port Béni à la baie de Laneros (marais maritime d'importance européenne) et en effleurant le Sillon de Talbert, la commune de PLEUBIAN déroule ses 17 kms de littoral baignés par la Manche.

Une directive de 1979 avait déjà instauré le concept de cette bande de 100 mètres de large à compter de la limite haute du rivage. Mais c'est la loi 86-2 du 3 janvier 1986 qui définit le Littoral comme « entité géographique qui appelle une politique spécifique d'aménagement, de protection et de mise en valeur ».

Il en résulte *quatre* principes fondamentaux qui encadrent *fortement* le droit de construire.

- l'**Interdiction** de construire dans les espaces non urbanisés de la bande des cent mètres,
- l'**extension** limitée des espaces proches du rivage,
- le principe de l'urbanisation en **continuité** (pas de constructions trop diffuses),
- les **coupures vertes** (espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation).

Le détail de ces prescriptions (Loi 86-2 articles L 146.1 – L 160.1 et suivants du code de l'urbanisme) peut être consulté en mairie.

Depuis une trentaine d'années la LOI LITTORAL a toujours fait des vagues et couler beaucoup d'eau et d'encre mais cela ne nous empêchera pas de franchir allègrement le gué et de vous (Re) parler de son grand cousin « **LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL** ».

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Les contraintes du P.O.S. et de la Loi LITTORAL ne nuisent pas trop à la bonne marche du bâtiment sur la commune comme en témoigne le nombre croissant de permis de construire pour l'année 1998.

<b>Permis de construire :</b>	- Maisons individuelles.....	16
	- Extensions.....	10
	- Divers.....	19
	<b>S/TOTAL</b>	<b>45</b>
<b>Travaux exemptés de permis :</b>	- Abris de jardin	
	- Murs de clôture, etc.....	45
	<b>TOTAL</b>	<b>90</b>
<b>Renseignements d'urbanisme :</b>		<b>51</b>

# FINANCES

Après l'ère du troc et de la monnaie végétale : en général une des richesses naturelles du pays (ex : le thé au TIBET), les Grecs au VII<sup>ème</sup> siècle avant J.C. inventent la pièce. C'est le point de départ du système monétaire.

- Statères, denier, teston, écu, sol, louis, le franc et demain l'euro ont pris le relais.

- L'arrivée d'une nouvelle monnaie marque l'histoire d'un pays et illustre le développement des échanges commerciaux et relationnels entre les territoires : moyen de paiement nécessaire à l'échange, instrument de réserve basé sur la confiance.

Un petit rappel imagé et commenté permettra de mieux cerner le « parcours du combattant » de la monnaie pendant deux siècles.

## AVANT HIER



**PREMIER ÉCU**

En même temps que le *sou tournois*, Saint Louis crée l'*écu*. C'est la première fois depuis le IX<sup>ème</sup> siècle qu'une pièce en or est frappée. De poids nettement supérieur au *florin* florentin ou au *ducato* vénitien, l'*écu*, qui vaut 10 sous tournois, sert peu dans les échanges commerciaux, les possesseurs d'*écu* préférant le thésauriser. C'est une pièce très rare : seulement huit exemplaires sont recensés à travers le monde. Aujourd'hui, l'*écu* définit un panier composé de différents montants fixes des monnaies des douze premiers pays entrés dans l'Union européenne.

## HIER



### 1958 ET LE NOUVEAU FRANC

Sous la IV<sup>ème</sup> République (1944-1958), la valeur du franc continue à se détériorer. Dès son arrivée au pouvoir, en mai 1958, le général de Gaulle décide de remédier à cette situation. L'ordonnance du 27 décembre 1958 substitue le nouveau franc à l'ancien. Désormais, un franc en vaut cent anciens. En 1960, de nouvelles pièces en nickel – à l'effigie de la semeuse – sont frappées ainsi qu'une pièce de 5 francs en argent. L'opération réussit : le franc devient, sur le marché international, une monnaie forte.

## AUJOURD'HUI

### 1999-2002, LA PÉRIODE TRANSITOIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les parités sont fixées. Désormais, les marchés monétaires sont cotés en euros ; les changes, valeurs mobilières, emprunts et dette publique des Etats participants sont convertis en euros. Pour leur part, les entreprises commencent à réaliser leurs opérations (comptabilité, impôts) dans la nouvelle monnaie européenne : les particuliers peuvent également ouvrir un compte ou emprunter en euros. Toutefois, jusqu'au 31 décembre 2001, le franc demeure une subdivision de l'euro.



## DEMAIN

### L'EURO, NOUVELLE MONNAIE NATIONALE

Le 1<sup>er</sup> janvier 2002 marquera la fin du cours légal des pièces et billets traditionnels. Dans tous les pays membres de l'UEM, l'euro deviendra monnaie nationale. A partir de cette date, toutes les opérations quotidiennes seront libellées en euros : salaires, impôts, mais aussi loyers, électricité, etc. Dans les magasins, les achats se régleront dans la monnaie européenne.



- Monnaie pour le XXI<sup>ème</sup> siècle, l'euro sera disponible début 2002. Toutefois la Banque de France continuera à échanger les francs pendant dix ans.

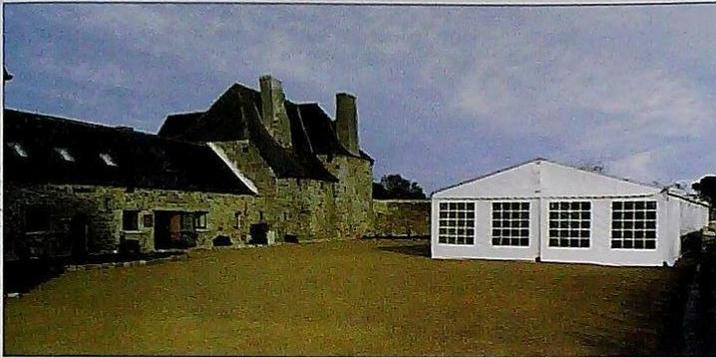
## BATIMENTS



La ferme du Launay ou Maison des Associations a été inaugurée le samedi 21 novembre et ouverte au public dans l'après-midi.

Les très nombreux visiteurs pleubiennais et hors commune ont arpenté avec surprise et étonnement les différentes salles.

Mieux que de fastidieux commentaires, une reproduction photo explicitera clairement la définition des pièces.



Cuisine-relais  
Salle de restauration  
« LE PRIEUR »  
55 couverts

-----  
et cour 1000 m<sup>2</sup>  
avec barbecue



Grande salle de réunion  
32 places

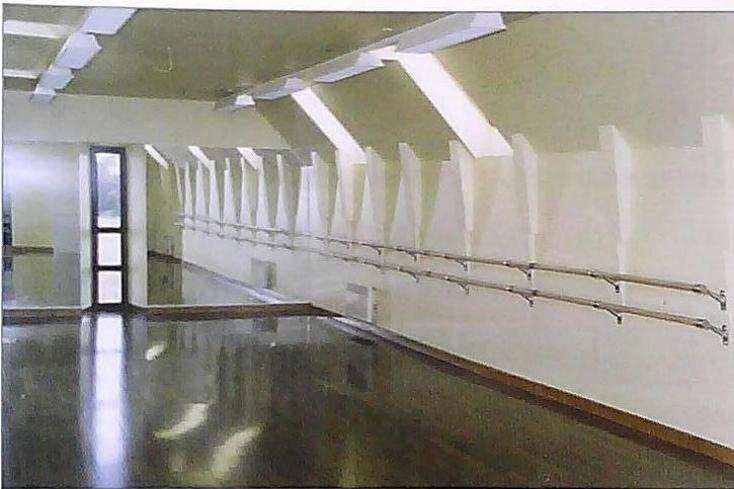


Petite salle de réunion  
14 places

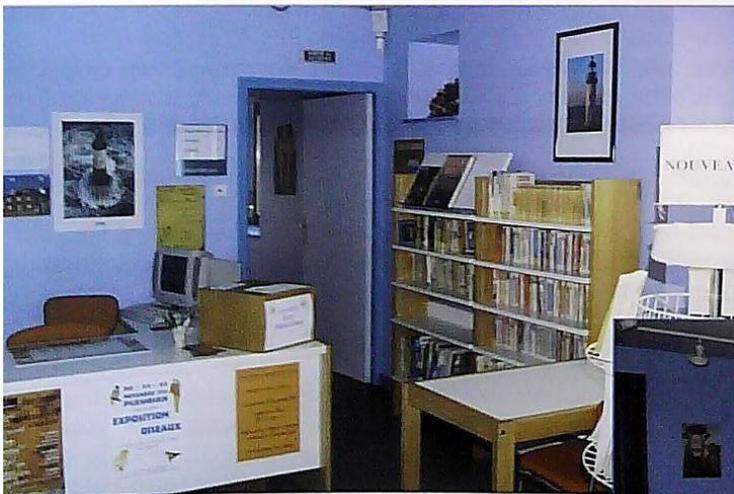




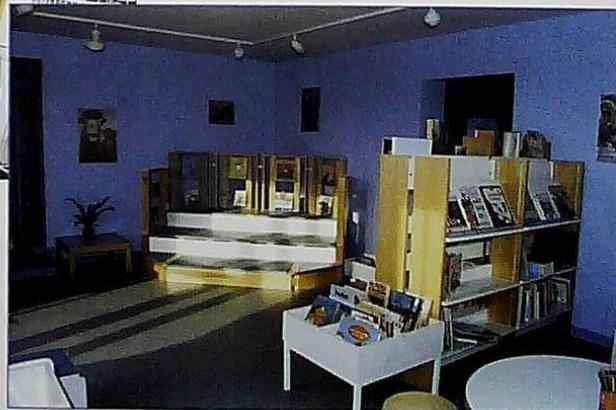
Informatique  
4 appareils



Salle de danse



La bibliothèque : 3 salles  
environ 6 000 ouvrages



Cette infrastructure est à la disposition du public pendant toute l'année.

## MAISON DES ASSOCIATIONS



Nouvellement recrutée par la commune en qualité d'emploi-jeune à la Maison des Associations, je dois animer et assurer le bon fonctionnement de cette nouvelle structure.

Ainsi, j'ai pour objectif d'initier à qui le désire l'utilisation de la salle multimédia dotée de quatre ordinateurs, d'une imprimante couleur et d'un scanner.

Je suis également chargée de la gestion de deux salles de réunion et d'une salle de réception, accessibles aux particuliers, aux associations et aux professionnels.

Mon travail consiste aussi à aider les gens à rechercher un travail en partenariat avec l'A.N.P.E. et la mission locale de l'emploi, d'aider au fonctionnement de l'association «Les Amis de la Bibliothèque» et de me mettre à la disposition du monde associatif et du syndicat d'initiative.

C'est un emploi varié et à responsabilités qui demande un esprit d'initiative et de volonté. Je vais donc tout faire pour l'exercer avec ambition et efficacité.

Pour tout renseignement, veuillez me consulter directement à la Maison des Associations du mardi au samedi ou me contacter au 02.96.55.52.17.

## INFORMATIQUE AU LAUNAY

Depuis son inauguration, l'informatique fait partie intégrante du manoir, choc des siècles et des cultures, mais combien d'avantages pour la population Pleubiannaise ?

En effet, sont à votre disposition quatre ordinateurs PC, imprimante et scanner afin que vous puissiez profiter au maximum des possibilités de l'informatique pour tous.

De nombreux logiciels seront également mis à votre disposition, notamment l'encyclopédie Universalis, l'encyclopédie Multimédia Hachette et bien d'autres. A noter également, une visite virtuelle du Musée du Louvre (vous pourrez ainsi découvrir toutes les œuvres et leurs auteurs).

De nombreux logiciels d'exploitation (traitement de texte, tableur, etc...) vont être commandés sous peu.

Enfin pour les plus jeunes et les moins jeunes, des logiciels de jeux seront installés vous permettant ainsi de vous octroyer de bons moments de détente.

De plus, si vous désirez dialoguer, découvrir la planète, faire des recherches dans le monde entier, sachez que nos ordinateurs sont branchés sur Internet.

*Alors venez surfer !!!*

A toutes les personnes intéressées par l'informatique, sa découverte, son exploitation, adressez-vous à :

*Mademoiselle Myriam CORRE*

Qui pourra vous renseigner et mettre à votre disposition tous les outils nécessaires.

Enfin, pour clore ce sujet, ne serait-il pas intéressant de créer un club informatique, afin que ceux qui connaissent le sujet puissent le transmettre aux néophytes.

*A tous les amateurs, mettez-vous en relation avec Myriam au Launay. Merci d'avance*

## AU FOYER-LOGEMENT, CULTIVONS NOTRE JARDIN.....

Le jardin ? Les poireaux sont excellents, et depuis le mois d'octobre, ils agrémentent les menus : c'est encore meilleur quand on peut dire que c'est une tarte aux poireaux... du jardin. Contre toute attente, les choux vont réussir à « pommer » et leur résistance aux chenilles sera un gage de bonne santé et de saveur : garantis « non-traités ».



Le plant de mimosa a résisté aux vents de l'automne, les camélias sont déjà en bouton et les boutures d'œillelets proviennent de multiples jardins d'agrément de Pleubiannais.

Mais la culture du jardin n'est pas tout, celle de l'esprit et aussi vivace, jugez plutôt :

\* *Gilbert KERROUX, poète écrivain* dont les racines ont quelques ramifications dans la commune, est venu partager son goût de l'écriture avec les habitants du foyer.

Aujourd'hui retraité, il s'est découvert le don et la force non seulement de rédiger mais aussi de publier et de diffuser lui-même ses ouvrages.

Au foyer, c'est sans conteste JOBIC qui a le plus grand succès. Ce livre raconte l'enfance de Gilbert KERROUX dans nos campagnes entre les deux guerres. Chaque semaine, un ou deux chapitres sont lus à haute voix et suscitent commentaires, confrontations de souvenirs, évocations, pour le plus grand plaisir des assidus.

*La lecture* donc, mais aussi le théâtre, grâce aux liens tissés avec la Troupe des Tréteaux Sauvages. Celle-ci nous a invités à une représentation au Théâtre de l'Arche à TREGUIER et transportés même en mettant à disposition un autocar.

*Et l'histoire ?* C'est Alain GUIGNY qui nous a fait comprendre et découvrir l'importance du « TRO-BREIZ » à travers son reportage riche en images et en commentaires. La tradition d'un Tour de Bretagne à pieds reliant les sept villes fondatrices est en train de renaître. Alain GUIGNY a retrouvé les itinéraires du moyen âge et resitué ces chemins du Tro-Breiz dans nos paysages actuels. Ainsi, il fallait revivre la mémoire des sept saints qui se rattachent à ces villes : Malo, Pol, Tugdual, Pattern, Corentin, Samson et Briec..... quel voyage dans l'espace et dans le temps !

*Le cinéma* : Loïc HASCOET est désormais un familier du foyer. Les locataires avaient souhaité revoir son film « Premiers Chaluts ». Il en a profité pour nous faire découvrir en même temps son excellent documentaire « Breiz ma bro ».

Après cet automne culturel, les fêtes de fin d'année s'annoncent et préparent quelques moments de joie que nous vivrons sur un mode familial.

Rendez-vous à l'année prochaine pour d'autres cultures.



## VOIRIE COMMUNALE

La fin de l'année 1998 a été marquée par une pluviométrie très importante. Malgré cela, nous n'avons pas noté de gros problèmes au niveau des écoulements d'eaux pluviales. L'entretien des douves réalisé par la cureuse, et ce, depuis trois années porte ses fruits.

Quelques points noirs subsistent encore :

- dans la rue de Laneros
- Pont Barrat
- Pont Saint Georges
- Mez Melen

Dans les deux premiers cas très peu de solutions sont envisageables ce ne serait que déplacer le problème.

A pont Saint Georges un busage supplémentaire devrait régler le problème.

A Mez Melen, l'écoulement se fait difficilement, le secteur se trouve dans une cuvette. Seule solution un curage au tracto-pelle au "millimètre". L'appellation le "Château des Grenouilles" n'est pas une vaine phrase.

D'autres points sensibles existent certainement ailleurs, si c'est le cas n'hésitez pas à contacter la mairie.

Autres préoccupations, la dernière tempête qui a sévèrement abimé la côte sur notre commune. Les services techniques ont du travailler une semaine pour remettre en état les chemins et places bordant la côte. Quelques renforcements seront sans doute à prévoir.

## VOIRIE

A deux reprises, en novembre et décembre, la commission voirie s'est réunie afin de choisir les travaux pour l'année 1999, en voici la liste :

- Rue des Écoles à Pleubian
- Route de Pratallic à Lanmodez
- Rue des Sternes
- Route de Kermagen (du rond-point à la grève)
- Route de Mesdon
- Route de Kerraliou
- Route de Poul Maout
- Route de Kerroppers (réparations)
- Rue des Goélettes et Chantereau
- Aménagement d'un cheminement piétons à Pors Rand
- Route de Kervran (réparation sur 600m côte Lanmodez)

### Acquisition de matériel (1998) :

- En remplacement de l'ancien tracto-pelle, la commission voirie a choisi la marque Caterpillar pour un montant de 404 010 F.
- Reprise de l'ancien : 84 420 F. H.T.
- Bac de ramassage pour la tondeuse, valeur : 40 330 F.TTC.
- Un rouleau et une plaque vibrante, valeur : 28 944 F.TTC.
- Une serre, valeur : 4 000 F.TTC.

### Travaux divers réalisés par les services techniques :

- Mur dans la rue de Saint-Yves
- Lavoir de Pont Barrat



- ❑ Parking à Kermagen
- ❑ Aménagement des cours et des accès au Launay
- ❑ Peintures et boiseries sur plusieurs bâtiments
- ❑ Création de deux abris-bus
- ❑ Élargissement des voies communales à plusieurs endroits
- ❑ Plus l'entretien courant de la commune, curage, élagage, etc.

#### Quelques chiffres sur la voirie 1998 :

- ❑ 408 850 F. ont été consacré à la voirie communale
- ❑ 615 000 F. aux travaux d'aménagement de la rue de Pleumeur (2ème tranche)
- ❑ 222 170 F. pour l'éclairage public : Route de Kerbors aux abords du Launay et les illuminations de Noël
- ❑ 931 m de buses posées par les services techniques et 120 tonnes de gravillons livrées. (30 à 40 demandes)

#### Projets :

Deux grands projets sont à l'élaboration :

- Aménagement du Bourg
- Réfection de la rue de Laneros de l'église à l'ancien Dernier Sou.



À Pors-Rand, une aire de stationnement sera aménagée sur le terrain de M. François Le Jean. La municipalité tient à le remercier pour la mise à disposition de ce terrain.

## ACQUISITION

La commune de Pleubian vient d'acquérir le maison en photo ci-contre pour la somme de 900 000 F.

Celle-ci comporte 5 logements et un terrain de 1 hectare sur lequel seront construites 12 maisons H.L.M. en 2 tranches.



## CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES



Nous avons présenté précédemment deux sujets importants relatifs à la protection du Sillon de Talbert, de la zone de préemption proche de ce site et de nos inquiétudes concernant l'opération «Natura 2000».

Début novembre un courrier émanant du Conservatoire du Littoral nous est parvenu en mairie.

Monsieur MICHAU, délégué régional répond point par point à notre courrier.

L'intégralité de cette réponse est ici reproduite, ceci afin de respecter à la lettre avec objectivité et sans esprit partisan les propos du Conservatoire.

Comme vous le constaterez à la lecture de ces feuillets, le Conservatoire précise ses intentions et nous présente ici un projet global de protection du site :

- 1) – Intervention sur le sillon par orientation de mécanisme naturel,
- 2) – Réglementation de circulation d'engins et du stockage du goémon,
- 3) – Maîtrise de la fréquentation touristique sur le sillon et des activités diverses (pêche, chasse) ainsi que dans la zone des îlots de Talbert,
- 4) – Acquisition et destruction de foncier bâti.

Les décisions à venir seront lourdes de conséquence pour notre commune, il est important que les Elus et la population y réfléchissent ensemble afin de déterminer une position commune respectant les intérêts privés et publics.

Une réunion publique aura lieu durant les vacances scolaires de PAQUES ; nous sollicitons le Conservatoire afin qu'il vienne exposer ses projets.

**Lettre adressée à Monsieur le Maire, par le Conservatoire du Littoral,**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint pour avis une proposition de délimitation de la zone de préemption sur le secteur du sillon de Talbert – Mer Melen résultant de la visite de terrain qui avait été réalisée avec Madame CHAPELLE, ainsi que son argumentaire technique.

**Cette délimitation qui fondera l'intervention du Conservatoire du Littoral sur l'espace** terrestre de ce site est complémentaire avec la demande faite d'affectation du domaine public maritime du sillon de Talbert au Conservatoire du Littoral.

L'inscription du site au titre de Natura 2000, qui est postérieure à la décision d'intervention du Conservatoire et les propositions faites dans le cadre de l'élaboration du document d'objectif ne font que conforter ce qui a toujours présidé à cette intervention : **préserver le sillon de Talbert dans ses**

caractéristiques naturelles propres et l'ensemble écologique et paysager qui l'entoure.

Votre courrier du 15 mai relatif au document d'objectif s'inquiète de plusieurs points :

1. Tout d'abord « que le Conservatoire exclue toute action classique de protection contre la mer visant à fixer le sillon de Talbert ». Ce préalable a toujours été indiqué dès les négociations avec la précédente municipalité qui avait sollicité l'intervention du Conservatoire sur le site.

Cela vise essentiellement la protection par des mécanismes rigides du type enrochement ou épis qui ont démontré leur inefficacité et ont même eu un effet néfaste sur un système dont le propre est la fluctuation.

Il s'agira plutôt d'intervenir par orientation des mécanismes naturels qu'en fixation du cordon. Les expériences menées en Grande-Bretagne ont montré l'intérêt d'actions de reprofilage voire de rechargement du cordon plutôt que d'enrochement.

Ces actions seront accompagnées d'études sur les migrations de galets et d'un suivi évaluatif des opérations.

2. « Il y aurait réglementation de la circulation d'engins, du stockage du goémon ainsi que la mise en place d'un plan de gestion pour le goémon récolté ».

Les experts scientifiques qui ont étudié l'évolution du cordon de galets ont tous souligné le rôle aggravant que pouvait avoir l'évolution du séchage du goémon sur le sillon de Talbert notamment par la circulation sur celui-ci de tracteurs lourds.

De même la traversée du sillon par les tracteurs peut constituer un point de faiblesse important du système géomorphologique.

Ces points sont délicats puisqu'ils touchent à des coutumes ancestrales de séchage et à l'économie locale.

Si l'on veut sauver le sillon de Talbert, il faudra cependant que l'on dégage avec les responsables communaux et les professionnels soit des méthodes d'usage du cordon pour le séchage, soit des solutions spatiales alternatives, soit encore des « procédés » de transformation des algues susceptibles de traiter le goémon en vert.

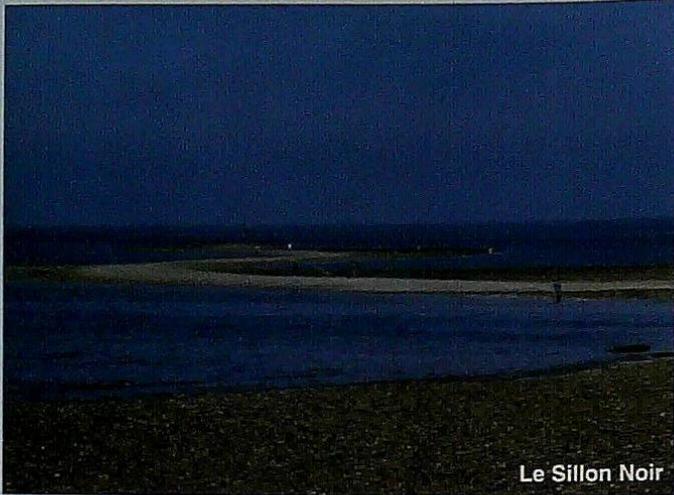
Il ne s'agit en aucun cas de mettre en péril une filière mais d'appliquer le principe de précautions.

Actuellement deux hectares environ du sillon sont utilisés pour le séchage. C'est un des objets de l'acquisition du Conservatoire du Littoral sur l'espace terrestre que de faciliter un report éventuel des zones de séchage sur ce secteur quitte à en adapter l'aspect physique (clayonnage ou lits de galets...).

Pour ce qui concerne la traversée du sillon le document d'objectif propose de tester certains dispositifs évitant la dégradation du cordon de galets (plaques métalliques).

Pour ce qui concerne les agriculteurs, il faut être conscient que l'évolution de la politique communautaire, notamment en matière d'aides à l'agriculture rendra de plus en plus inéluctable la prise en compte des aspects de compatibilité de celle-ci avec l'environnement. La réforme de la PAC et les contrats





territoriaux d'exploitation vont dans ce sens, et votre souci légitime de favoriser les cultures marines ne peuvent qu'y pousser pour des questions de qualité de l'eau.

Face à la pression agricole, le document d'objectif Natura 2000 a été largement réduit dans ses ambitions sur cet aspect, si ce n'est pour favoriser des actions de protection de bordure littorale (reconstitution de haies ou talus), il reviendra donc à la profession de négociier avec l'administration l'application des mesures agrienvironnementales qui auraient pu être facilitées dans le cadre du document d'objectif.

3. «Eviter l'aménagement de chemins de roulement, d'enrochement de remblaiement, de bassins ostréicoles qui auraient des conséquences graves sur le marais de Laneros».

Là encore depuis longtemps le marais de Laneros est considéré comme un site majeur sur le plan de ses qualités naturalistes et paysagères. Ceci s'ajoute au rôle reconnu des marais maritimes pour la reproduction, le nourrissage de nombreuses espèces marines.

La protection de ce secteur est donc une mesure d'ordre patrimonial dont les effets indirects sont aussi économiques (pêche, tourisme, pêche à pied, etc...). L'exclusion de tout aménagement lourd sur le marais lui-même est de cohérence avec cet objet et n'est pas à notre sens susceptible de gager la viabilité de la zone d'activités liées à la mer de ce secteur.

4. « Toute augmentation des activités : chasse, pêche à pied, randonnée, hivernage de bateaux, séchage de goémon, devra rester compatible avec l'objectif de conservation ».

Là encore il s'agit d'un principe de précaution qui vise à préserver les habitats naturels essentiels, dans une politique de développement durable. L'ensemble des activités visées devraient aussi tirer profit d'un choix qualitatif préservant la ressource, les paysages. L'objectif est donné, il n'exclut pas les activités existantes il appartient aux partenaires de dégager les voies de leur organisation pour l'atteindre.

5. « La maîtrise de la fréquentation sur le sillon du Talbert ».

Là encore il ne s'agit pas de supprimer la liberté pour le public de se promener sur le sillon mais d'organiser la circulation dans les secteurs les plus sensibles (partie dunaire, zones de nidification, zones de fragilité du cordon) pour éviter une aggravation de la dégradation du sillon dont vous soulignez l'importance sur le plan de la protection contre la mer et l'importance touristique.

Certaines manifestations sportives ou touristiques peuvent avoir également des effets dévastateurs qu'il conviendra de bien évaluer.

6. Quant à la « zone réservoir » de l'archipel d'Olonne, elle vise à mettre en place une zone « référence » comme il n'en existe que très peu actuellement sur l'estran, sur une zone où la pression de pêche n'est que peu importante et l'activité conchylicole nulle. Là encore outre l'aspect d'observatoire des milieux d'estran dont l'intérêt peut être important pour la connaissance de l'évolution des populations marines, on peut espérer des effets réservoirs bénéfiques pour les espaces proches.

Il me paraît tout à fait nécessaire de rappeler que le document d'objectif a pour objet de définir les

grands axes d'actions à mettre en oeuvre sur la zone Natura 2000.

Nous proposerons que les communautés de communes servent d'opérateur de la mise en oeuvre du document d'objectif, notamment par le recrutement d'un animateur de projet prenant la suite de Monsieur GERMAIN, sur crédits de l'Europe, du ministère de l'Environnement et des collectivités territoriales.

Pour sa part le Conservatoire du Littoral confie la gestion des terrains dont il a la responsabilité aux collectivités locales, dans le cadre d'un plan de gestion concerté.

Il n'a joué pour Natura 2000 qu'un rôle d'opérateur, de porteur de projet pour faciliter un travail de négociation de terrain que la plupart des partenaires consultés reconnaissent.

Le sillon de Talbert constitue un dossier difficile, où les intérêts sont conflictuels et qui demande des investissements coûteux pour en maintenir des caractéristiques et conforter son rôle de protection contre la mer.

Notre établissement ne s'impliquera dans ce dossier mobilisateur d'énergie et de moyens que s'il y a une volonté de la collectivité pour avancer dans un réel esprit de collaboration. Il n'y a de «chèque en blanc» à signer au Conservatoire puisque la crainte et plutôt pour celui-ci d'avoir à déboursé beaucoup tout en étant exposé en même temps à beaucoup de critiques.

Je vous prie de croire en notre réelle volonté à associer les partenaires dans le dossier du sillon. Elle ne pourra cependant aboutir qu'avec la coopération de tous.

Etant prêt à rediscuter avec vous de l'ensemble de ce dossier et à réunir les acteurs concernés par le dossier du sillon; je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

## PROPOSITION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL BAIE DU SILLON DU TALBERT A LANEROS

Mise en place d'une zone de préemption (E.N.S.)

### PROPOSITIONS et CONDITIONS

#### Limite de la zone de préemption

Parcelles à usage agricole dont la qualité des sols justifie de préférence le maintien des exploitations. Sur ces parcelles, le Conservatoire n'exerce son droit de préemption en cas de mise en vente, que si manifestement par le prix de la cession, le fractionnement de la parcelle ou par l'activité de l'acquéreur, ce dernier n'a pas l'intention de poursuivre l'exploitation.

Si dans ce cadre, le Conservatoire préempte, il s'attachera au maintien de l'agriculture, par l'attribution à des agriculteurs des terrains dans le cadre de conventions agricoles.

#### BATI

1. La reconquête paysagère passe par la suppression ou le déplacement à terme des divers bâtiments de commerces situés à l'entrée du sillon. Leur inclusion dans la zone de préemption permettra, à l'occasion des mises en vente, d'exercer le droit de préemption.

Une négociation amiable pourrait être entreprise pour le bâti A 746 appartenant à Madame Elisabeth HAU.

2-2 bis. L'acquisition de ces constructions n'est pas indispensable mais la partie basse de la parcelle attenante n° 864 appartenant à Madame Dominique LE MAUX présente un intérêt (séchage goémon ou stationnement). En cas de mise en vente, l'inclusion du bâti dans la zone de préemption permettra de négocier avec l'acquéreur l'acquisition d'une partie seulement (la préemption partielle n'étant pas possible).

3-4 et 5. Petites constructions à acquérir pour démolition : reconquête paysagère.

6. L'intégration de l'extrémité de la Pointe de Pen Vir est logique dans la démarche de protection. L'acquisition du bâti cadastré 230 appartenant à Monsieur et Madame Daniel RICHARD, dans le cadre d'une éventuelle préemption sera examinée avec la commune, si celui-ci était mis en vente.

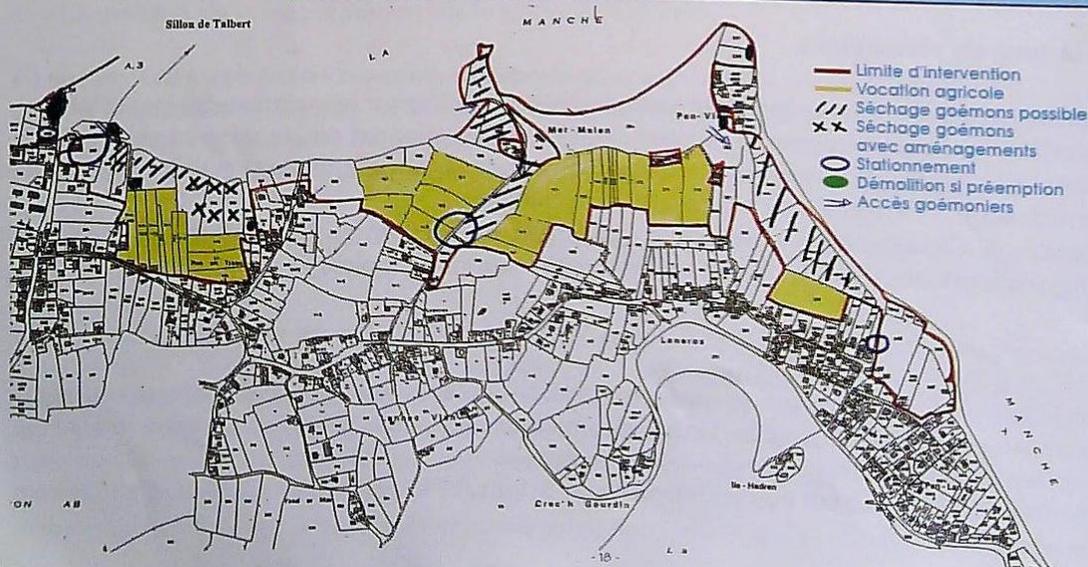
7. La propriété communale. Dans le cadre du programme de reconquête paysagère, le Conservatoire est prêt à prendre en charge la démolition des bâtiments en ruine existants (déjà effectuée) avec une cession gratuite de la Commune au Conservatoire de la parcelle.

8. L'acquisition de cette construction n'est pas indispensable, mais la maîtrise foncière de la partie basse de la parcelle permettrait d'assurer la continuité du chemin littoral et la préservation d'une bande naturelle.

### LIMITE D'INTERVENTION ET ZONE DE PRÉEMPTION PROPOSÉES



### PREMIÈRE ESQUISSE D'ORGANISATION DE L'ESPACE



## L'HERITAGE ..... LA DESCENDANCE MARITIME De la COMMUNE



Maquette réalisée  
par Yves-Marie Croajou

Evoquer d'anciennes voiles, de valeureux bateaux,  
d'entrepreneurs capitaines et patrons au cabotage.....

-----

Sans ambition et surtout, sans prétendre égaler les belles recherches des associations culturelles, comme les reportages spécifiques maritimes, la Commission du Bulletin Municipal a retenu l'idée de Monsieur le Maire, de donner un écho de plus familière tonalité locale à un article paru dans une revue maritime spécialisée de haut niveau – relatant l'ancienne énergie des VOILES et des MARINS de chez nous.

Peut être serons-nous des rapporteurs quelque peu naïfs d'histoires qui auraient valu d'être recueillies bien plus tôt, lorsque les personnages marquants se plaisaient, à les évoquer, pour certains, alors que d'autres les retenaient avec trop d'humilité, trop de discrétion.

-----

Alors, la roue tourne, les hommes passent ..... le temps engendre l'oubli qui cerne la richesse des activités de mer d'hier, d'avant-hier, d'un autre temps.

-----

Sans doute manquerons-nous de précisions, de même que nous devons laisser dans la pénombre des lignes d'aventures qui auraient mérité d'être illuminées.

Mais peut être aussi recevrons-nous l'aide de ceux qui dans les familles, dans les voisinages ont reçu, retenu, des récits, des anecdotes, des souvenirs.

Quoiqu'il en soit nous ne pouvons pas rester indifférents lorsque la grande revue maritime cite brièvement « des PLEUBIANNAIS tels que GUEZENNEC, Ernest PARANTHOEN, Eléazar MEUDAL, François LE FORESTIER, LE FORICHER, Yves-Marie LE MARCHAND, MOULLEC, Joseph LE HEGARAT (qui a légué à la commune la magnifique maquette de sa goélette à l'honneur dans la grande salle de Mairie), Job NICOLAS » lui de TREGUIER mais toujours conseiller du groupe, et bien sûr Yves Marie CROAJOU qui a été le « pilote » du reportage car il avait vécu sur ces goélettes, et il savait évoquer avec justesse leurs caractéristiques. Des noms de bateaux défilent : l'Océande, l'Iris, la Victorine, le Dixi, l'idéal, la Bretonne, le Loustic, la Jeanne, la Sylvabelle.....

Ce sont là des « grands » capitaines, des goélettes mais nous souhaitons aller au-delà car il est aussi nécessaire de mettre en valeur les mérites d'un plus petit cabotage .... jusqu'aux activités de belles gabares voilées des activités cotières, pêche, goémon, sable ....

Pour l'heure, nous ne citerons qu'un bateau car sa belle allure a retenu notre regard aujourd'hui même, nous ne dirons pas où, dans quel bureau, mais sachez qu'il s'appelait le Talisman, que son patron était surnommé « Bonhomme » (le marie de « Madame ») a vous de trouver ..... mais c'est déjà fait pour la plupart.

Nos recherches sont motivées par le désir de placer ces activités qui ont été bénéfiques pour PLEUBIAN tant au plan économique que social, humain, et ce n'est pas par hasard que tant de descendants se sont orientés vers les métiers de la mer – Marine Marchande – pêche – militaire .... et nautisme.

Le bulletin municipal espère que les histoires, heureuses comme tragiques, sauront honorer des gens de la commune qui :

- en lui en voulant parfois,
- en la craignant souvent,
- en la respectant toujours,

*ont voulu tirer ressources et fierté des énergies de la Mer.*

D'avance merci de nous apporter des histoires, des photos, des documents, etc.....

A bientôt.

## VOS POUBELLES VOUS PARLENT

Les containers collectifs ne sont pas des déchetteries

Voici un petit clin d'œil photos sur ce qu'il ne faut plus faire...



Tout déchet autre que ordures ménagères : direction...

**SICTOM P. DÉCHETTERIE (Pleumeur-Gautier)**  
"Une infrastructure à votre service pour notre environnement"

## FLASH INFOS – FLASH INFOS – FLASH INFOS – FLASH

### 1. MATERIEL SPORTIF

#### Acquisitions :

- 5 paires de but de badminton (1 325 F H.T. la paire)
- des miroirs et des barres pour la salle de danse à la Maison des Associations.

### 2. PARTICIPATION 1998/99 AU RESEAU D'AIDE AUX ENFANTS EN DIFFICULTES

Au prochain conseil municipal, l'assemblée décidera du renouvellement de l'aide financière accordée chaque année au RASED, pour permettre aux psychologues et rééducateurs d'acquérir du matériel dans le cadre de leur mission de soutien aux enfants en situation d'échec scolaire.

L'aide est fixée sur la base de 6 F par élève soit pour PLEUBIAN :

$$157 \text{ élèves} \times 6 \text{ F} = 942 \text{ F}$$

### 3. ABRIBUS

Deux demandes d'abribus pour les enfants ont été transmises en mairie.

L'une concerne la rue de Kermagen, pour laquelle le nécessaire a déjà été effectué.

La seconde, Kérédo, pour laquelle les services techniques municipaux réalisent actuellement un nouvel équipement amovible, afin de pouvoir le déplacer en fonction de la demande, laquelle varie au début de chaque année scolaire.

### 4. Z.A. DE PEN LAN

La société SETALG avait sollicité une modification de l'arrêté de lotissement de Pen Lan, afin de réaliser un accès à l'entreprise par la zone d'activités.

L'ensemble des allotis ont donné leur accord, à l'exception de Monsieur ARIN, lequel par ailleurs s'est approprié une partie du chemin communal, au droit de son lot.

Procédure en cours.



### 5. CENTRE-BOURG – L'ARMOR

Un relevé topographique va être très prochainement effectué par le Cabinet LE COQ de TREGUEUX.

Le projet étant de poursuivre les travaux d'aménagement du bourg de l'Armor sur le secteur compris entre l'église et en direction du « Dernier Sou ».

Le but principal recherché étant d'assurer une meilleure sécurité des piétons et plus particulièrement des enfants des écoles.

## 6. SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE POUR APPRENTISSAGE LANGUE VIVANTE EN PRIMAIRE

L'Inspection de l'Éducation Nationale, par courrier du 25 novembre, sollicite une aide financière sur la base de 30 F par élève de CM 2, pour les besoins de l'apprentissage de l'anglais, mis en place depuis la rentrée 1998/99.

Cette somme permettra de faire face aux dépenses courantes de fournitures et ouvrages divers.

Sur la base de 22 élèves, cela coûterait 660 F par an à la commune.

## 7. IMAGES PAR SATELLITE

Monsieur AMBERT s'est renseigné pour obtenir des photographies aériennes de l'estran, ce qui permettrait de suivre l'évolution des installations de parcs à huîtres et à moules.

La Société SPOT IMAGE de TOULOUSE, propose de prendre une photographie par satellite, représentant un carré de 15 kms de côté pour la somme de 8 000 F.

Pour la partie terrestre une photographie déjà en stock à la Société, couvrant une surface identique, coûterait 1 800 F.

Projet accepté.

## 8. DEGATS PROTECTION DES HABITATIONS SUR LE LITTORAL

Les travaux de protection des habitations le long du littoral sont entièrement à la charge du propriétaire de la parcelle à protéger. En effet l'article 33 de la loi du 16 septembre 1807, toujours en vigueur, a établi le principe selon lequel la défense des propriétés riveraines de la mer contre les flots incombe aux propriétaires intéressés, ce texte dispose : «lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer (...) la nécessité en sera constatée par le gouvernement et la dépense supportée par les propriétés protégées».

Ni l'Etat ni les collectivités riveraines ne sont tenues d'intervenir pour protéger les propriétés riveraines de la mer contre l'action des flots.

Les travaux de protection doivent être réalisés sur la propriété ou si ce n'est pas possible sur le domaine public après avoir été autorisé par l'Etat.

## 9. DONNEURS DE SANG

L'assemblée générale des donneurs de sang a eu lieu à la salle des fêtes de PLEUBIAN courant décembre, en présence de Monsieur CHATAIGNER, Président Départemental et de Monsieur GUILLARD, Docteur du Centre de Transfusion Sanguine des Côtes d'Armor.

*L'action du donneur de sang et la sécurité qui entoure les dons furent  
au cœur d'un débat très intéressant*

Le Congrès Départemental de donneurs de sang bénévoles aura lieu cette année à PLEUBIAN, le **Dimanche 11 avril 1999**, assemblée générale départementale à la salle des fêtes et repas au restaurant «PERON».

Prochain «don du sang» 30 mars 1999 à la salle des fêtes.

*«DONNER SON SANG, C'EST DONNER LA VIE»*

## LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS BOUGENT



Jean-sébastien Vachon  
remplaçant de M. Soyer

Qui n'a jamais rencontré Yves SOYER, au volant de son véhicule de dépannage parcourant PLEUBIAN, au gré de ses clients ?

Il a quitté sa terre natale de BOURBRIAC pour commencer sa carrière comme mécanicien au garage COURTOIS, puis plombier chez Monsieur LE GALL avant de s'installer à son compte comme artisan plombier chauffagiste à PLEUBIAN.

Pourtant, ne trouvant pas de logement à son arrivée à PLEUBIAN, il a failli repartir, mais le destin a voulu qu'il reste dans notre commu-

ne, qu'il s'y installe, y fonde une famille, qu'il marie sa fille à un pleubiannais et que son fils y élise domicile à son tour.

Son épouse nous a confié : «Nous nous plaisons à PLEUBIAN et nous ne voudrions plus nous en aller».

Aussi, nous leur souhaitons à tous les deux une longue et heureuse retraite à PLEUBIAN, puisqu'il a cessé son activité en juillet 1998 et a été remplacé par Monsieur Jean-Sébastien VACHON, à qui nous souhaitons de s'intégrer aussi bien parmi nous.



Monsieur et Madame Philippe PALVADEAU ont remplacé Monsieur et Madame Le Hégarat au camping de Port La Chaîne.

Monsieur et Madame Jacques ANDRÉ ont remplacé Madame Evelyne Bachoux à la Chouette Auberge.



## LE COCO DE PAIMPOL ET YOANN PERON



La fête du Coco de Paimpol le 15 août dernier était l'occasion de saluer l'obtention de l'A.O.C. (Produit d'Appellation d'Origine Contrôlée), c'est le seul légume en Bretagne à se prévaloir d'un tel titre.

Son syndicat de défense met en place un concours regroupant des cuisiniers de restaurant renommés de la région, tel « Le Pesked » à SAINT-BRIEUC qui présente son chef cuisinier à ceci pour une préparation originale du coco.

PIFFERIAN a également son représentant en la personne de Yoann PERON, petit fils de LAHAYE, 22 ans et employé au

restaurant « TI AL LANEC », 3 étoiles à TRIBURDIK. Yoann a une formation de cuisinier et pâtissier et une spécialisation en produit de la mer.

Ce 15 août à Paimpol il représente « TI AL LANEC » et propose son plat « UN GRAIN DE L'AN GOUSTINES AUX COCOS PAIMPOLAIS ET AUX TRUFFES ». La recette n'est pas secrète mais il donne mais il défend sa région et ses légumes en y mettant « Un peu d'âme, beaucoup d'orgueil, coco évidemment ».

En fin de journée le résultat est annoncé et c'est Yoann du « TI AL LANEC » qui remporte le 1er le Concours de Préparation Culinaire du Coco Paimpolais, il reçoit un trophée d'une valeur de 4 500 € également l'estime et la reconnaissance de ses collègues cuisiniers.

Il devra maintenant défendre ce trophée le 15 août prochain sur les rives de TRIOU à BRIGNON la 2<sup>e</sup> fête du Coco. Trois victoires lui permettrait de conserver son trophée à vie, en 2000 et en 2001 et deux en 2000 !...



## DEMOGRAPHIE 1998

**25 NAISSANCES  
13 MARIAGES  
50 DECES**

### NAISSANCES

ADAM Madison Solange Lily (PAIMPOL) 3, Ru3, Ruguello 25.11.98	LE GALL Manon (BREST - Finistère) 4, Cité des Ajoncs d'Or 26.01.98
ANDRE Guillaume (PAIMPOL) 5, Kérautret 22.08.98	LE GUEN Emeline Jeanne Nicole (PAIMPOL) 3, rue du 19 mars 1962 01.07.98
BILLIOU Noémie Stéphanie (PAIMPOL) 7, rue Crech Ernec 30.09.98	LE MOULLEC Océane Thérèse Louise (SAINT-BRIEUC) 1, Impasse de Lan Bian 17.08.98
CABARET Timothy Jean Dillan (SAINT-BRIEUC) 2, rue des Mouettes 02.01.98	MOREAU Johan (PAIMPOL) 1, Kerlescouarch 04.11.98
CORLOUER Quentin André (LANNION) 19, rue de Prat Louch 04.07.98	NOUEL DE KERANGUE Maudez Eugène Amédée (PAIMPOL) 3, Ruguello 24.03.98
COVEX Adrien Marius Louis (PAIMPOL) 30, route de l'Armor 07.09.98	PERRON Anna (PAIMPOL) 7, Place du Château 30.07.98
GALAIS Simon (PAIMPOL) 8, rue de Crech Maoût 08.02.98	TAUPIN Lucie Renée Jeannine (PAIMPOL) 2, Mez Bronnec 28.11.98
GUILLOU Amaury (PAIMPOL) 5, Kéropers 12.06.98	TOURBIN Tyfaine Marie Danielle (PAIMPOL) 51 rue de Laneros 10.12.98
JEZEQUEL Goulven Georges Marie (PAIMPOL) Ty Thépot 25.12.98	TOUZE Steven (PAIMPOL) 55, rue du Sillon du Talbert 26.10.98
KERICARD Nicolas Hugo (PAIMPOL) 1, Fantan Veur 12.10.98	URVOY Quentin (PAIMPOL) 7, rue des Anciens Combattants 23.02.98
KERMAREC Manon Anne (PABU) 30, rue de Pleumeur 03.08.98	
L'ANTHOEN Maelig (PAIMPOL) 25, rue de Port Béni 13.11.98	
L'HOSTIS Manon Solenn (PAIMPOL) 73, rue de Pen Lan 30.11.98	
LE BOZEC Marine (PAIMPOL) 6, rue Saint Jean 16.12.98	
LE CORRE Justine (SAINT-BRIEUC) «Creyou» 02.10.98	



## MARIAGES

- BIGER Michel et LE FORICHER Dominique Marie  
06.06.98
- BOURY Dominique François Hervé et PRIGENT Yolande Marie-Louise  
09.05.98
- GALLOUET Thierry Gilbert Yvon et GAUTIER Annie Marie Françoise  
12.09.98
- KERAMBRUN Erwan et GAUTIER Gwenaëlle Marie  
11.07.98
- LE DIOURON David et Christine RICHARD  
04.07.98
- LE MOULLEC Yves Marie et DAUPHIN Marie Georgette  
08.12.98
- LUCAS Jean Yves et LE MANACH Christiane Marie  
12.09.98
- MAROLLEAU Olivier Ludovic Sébastien et PREMPAIN Carole Marie-France Renée  
04.07.98
- MICHEL Bruno et LE CHEVANTON Françoise  
05.09.98
- PEYSSON Jean et CLOAREC Delphine  
26.12.98
- RAOUL Pascal Olivier et HEIM Carine Marie-Louise  
22.08.98
- SEGUILLON Dominique et GALAIS Nathalie  
27.06.98
- URVOAS Laurent et MOREAU Priscilla Valérie Véronique  
08.08.98



## **ANNONCES DIVERSES**

### CLUB DES AINES

*Créé le 25 mai 1977 sous la présidence de Madame LE BOUCHER*

Après 22 ans de joie et d'amitié au service de ses amis, Madame LE BOUCHER souhaite quitter la présidence et demande aux personnes désireuses d'en assurer la relève de bien vouloir le faire connaître.

### AMATEURS DE JEUX DE CARTES

Si vous avez un peu de temps libre et si vous savez jouer ou souhaitez apprendre à jouer aux cartes : *BRIDGE – TAROT MANILLE etc.*, faites-vous connaître au secrétariat de la Mairie (Tél. 02.96.22.92.17) de PLEUBIAN.

Quelques concitoyens amateurs de cartes sont partant pour se rencontrer une fois par semaine alternativement au «Manoir du Launay» et «Aux Chardons Bleus».

# GARDE DES MEDECINS DU CANTON DE LEZARDRIEUX

Du 1<sup>er</sup> janvier au 27 juin 1999

Adresses et n° téléphone des médecins :

Docteur TOURNIER LEZARDRIEUX	02.96.20.18.30	Docteur THOMAS PLEUBIAN	02.96.22.85.26
Docteur LE CORRE PLEUBIAN	02.96.22.91.42	Docteur LE QUELLEC PLEUBIAN	02.96.22.91.54
Docteur SAHUC PLEUMEUR GAUTIER	02.96.20.19.00	Docteur MENIER PLEUBIAN	02.96.22.97.38
Docteur DEHON PLEUDANIEL	02.96.20.16.38	Docteur DEBY LEZARDRIEUX	02.96.20.10.30
Docteur BOURDIEU PLEUBIAN	02.96.22.89.78		

Permanences :

01.01.99	Docteur MENIER	04-05/04.99	Docteur MENIER
03.01.99	Docteur THOMAS	11.04.99	Docteur SAHUC
10.01.99	Docteur MENIER	18.04.99	Docteur TOURNIER
17.01.99	Docteur DEHON	25.04.99	Docteur MENIER
24.01.99	Docteur SAHUC		
31.01.99	Docteur THOMAS	01.02/05.99	Docteur THOMAS
		08.09/05.99	Docteur LE CORRE
07.02.99	Docteur TOURNIER	13.05.99	Docteur BOURDIEU
14.02.99	Docteur LE QUELLEC	16.05.99	Docteur LE CORRE
21.02.99	Docteur BOURDIEU	22.23/05.99	Docteur SAHUC
28.02.99	Docteur DEBY	30.05.99	Docteur DEBY
07.03.99	Docteur LE CORRE	06.06.99	Docteur SAHUC
14.03.99	Docteur THOMAS	13.06.99	Docteur MENIER
21.03.99	Docteur DEHON	20.06.99	Docteur DEHON
28.03.99	Docteur LE QUELLEC	27.06.99	Docteur THOMAS

**PERMANENCES**  
au Centre Médico-Social  
7bis, rue des Anciens Combattants  
Tél. 02 96 16 54 00

**M.S.A.** Mlle BERTHELEME  
le 2ème lundi du mois  
de 10 H à 12 H

**A.N.P.E.**

**M. TENNIER**  
le 3ème lundi du mois  
sur rendez-vous

**SECURITE SOCIALE** Mme STEPHANT  
le jeudi de 9 H 30 à 11 H 30

**R.M.I.**

**Mme DHAVERNAS**  
le jeudi sauf le 1er du mois  
de 9 H 30 à 11 H 30

**E.N.I.M.** Mme KERGUNTUIL  
le 2ème et 4ème mardi du mois de 10 H à 12 H

## CENTRE DE SECOURS

### PROGRAMME EQUIPEMENT 1999 DES SERVICES INCENDIE

Le chef de corps des sapeurs-pompiers sollicite pour 1999, les équipements suivants :

- Habillement.....	22 90
- Matériel incendie.....	3 30
- Appareils radio.....	12 00
- Petit matériel.....	5 00

TOTAL 43 200

Demandes accord



Deux distinctions ont été attribuées de la dernière Sainte-Barbe :

- Jean-Louis LE LOUÉDEC pour 25 ans service.
- Jean-Michel TANGUY pour 20 ans service.



de gauche à droite : Laurent - Karine et Jean-Yves Sadou, leur père

Au titre des mouvements personnel, 4 volontaires ont recrutés :

- Olivier MAROLLEAU
- Francis MOREAU
- Laurent SADOU
- Sébastien TILLY

2 sapeurs ont quitté le corps

- Philippe PINARD
- Jean-Marie MENIER

La vedette S.N.S.M. le "Zant Ivy" de Loguivy de la Mer nous a rendu visite au mois de juin dernier avec son équipage à Port Béni le jour de la fête du Grand Léjon.  
Aidons les sauveteurs en mer.

